

Règlement intérieur du court de tennis de la commune de TRILBARDOU

Utilisation

Le court de tennis est strictement réservé aux habitants de la commune de TRILBARDOU.

- Il est uniquement destiné à la pratique du tennis,
- Sa mise à disposition est gratuite après avoir exécuté les modalités d'accès,
- Le port de chaussures adapté est obligatoire,
- Pour maintenir le court en parfait état il est recommandé :
 - De ne rien appuyer contre les grillages. (surtout à l'extérieur comme des bicyclettes ou des mobylettes par exemple),
 - De veiller à la propreté des chaussures avant de pénétrer sur le court,
 - De respecter et de faire respecter la propreté sur le court et aux abords du court.

Modalités d'accès

Afin de responsabiliser les joueurs et de limiter les risques de dégradation des installations, les formalités ci-dessous devront être acquittées :

1. Fournir une copie de carte d'identité justifiant du domicile,
2. Justifier d'une assurance responsabilité civile,
3. Compléter, dater et signer le règlement intérieur en 2 exemplaires (1 pour la commune et 1 pour le joueur),
4. Donner un chèque de caution de 100 € pour toute dégradation sur le court.
5. Une fois les 4 conditions réunies, un mail vous sera envoyé avec le code du cadenas pour l'accès au terrain.

ATTENTION :

- L'utilisation du code du cadenas pour l'accès au terrain est strictement réservée aux membres de la famille sous la responsabilité du signataire du règlement intérieur et ne doit en aucun cas être divulgué à d'autres personnes.
- Pour les mineurs la demande d'accès devra être réalisée par les parents.
- En aucun cas la commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol/perte d'objet, de blessure ou d'accident survenu sur le court de tennis.

Pour obtenir votre code d'accès veuillez envoyer un mail à :

sport.trilbardou@orange.fr

Réservations

Chaque joueur devra s'inscrire à l'avance. Envoyer un mail, minimum 48h avant, afin de pouvoir effectuer la réservation du court de tennis. Une réponse vous sera apportée. Les tranches horaires accordées lors de votre réservation devront être respectées. Les réservations se feront par tranche de 1 ou 2 heures.

Il vous faudra prendre une photo de l'élément cassé ou dégradé au début de l'heure de votre réservation ainsi qu'une photo du terrain et du filet à la fin de votre réservation.

A la fin de l'heure jouée, les joueurs laissent la place si d'autres joueurs se présentent. Il pourra à nouveau réserver une autre tranche horaire qu'après avoir effectué son heure de jeu et si le terrain n'est pas déjà réservé par d'autres personnes.

La semaine de réservation se décompose ainsi :

- Du lundi au vendredi, les jours seront répartis en deux tranches horaires :
 - De 8h jour jusqu'à 17h => heures dites « VERTES ».
 - de 17h à 21h => heures dites « ROUGES ».
 - Le samedi, dimanche et jours fériés, toutes les heures seront considérées « ROUGES ».

**CHAQUE JOUEUR NE POURRA RESERVER AU MAXIMUM QUE
DEUX HEURES ROUGES PAR SEMAINE.**

Les joueurs de moins de 16 ans devront OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNES d'un adulte.

L'accès au terrain de tennis est autorisé seulement 5 minutes avant l'heure de réservation (le temps de poser ses affaires et de se préparer).

Il vous faudra être muni de votre mail de confirmation afin de pouvoir le présenter aux joueurs précédents/suivants ou en cas de contrôle par la mairie.

ATTENTION :

- La commune se réserve le droit de fermer le court sans préavis en fonction des conditions météorologiques.
- Les membres du conseil municipal se réservent aussi le droit de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive, si le règlement intérieur n'est pas respecté.

L'utilisation du court de tennis sous-entend l'entière acceptation du présent règlement.
--



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie

77450 TRILBARDOU

✉ : sport.trilbardou@orange.fr

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)

Résidant77450 TRILBARDOU

Déclare :

- Etre muni de chaussures de tennis adéquates.
- Avoir été informé que l'utilisation du code du cadenas pour l'accès au terrain est strictement réservée aux membres de la famille sous la responsabilité du signataire du règlement intérieur et ne doit en aucun cas être divulgué à d'autres personnes.
- M'engager à respecter l'ensemble des articles mentionnés dans le règlement intérieur.
- Etre informé qu'en cas de non-respect de ce règlement intérieur, la ville se réserve le droit de me bloquer l'accès au site.

Fait à Trilbardou,

Le

Signature



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie

77450 TRILBARDOU

✉ : sport.trilbardou@orange.fr

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)

Résidant77450 TRILBARDOU

Déclare :

- Etre muni de chaussures de tennis adéquates.
- Avoir été informé que l'utilisation du code du cadenas pour l'accès au terrain est strictement réservée aux membres de la famille sous la responsabilité du signataire du règlement intérieur et ne doit en aucun cas être divulgué à d'autres personnes.
- M'engager à respecter l'ensemble des articles mentionnés dans le règlement intérieur.
- Etre informé qu'en cas de non-respect de ce règlement intérieur, la ville se réserve le droit de me bloquer l'accès au site.

Fait à Trilbardou,

Le

Signature